

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE NYONS

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 4		

Date de la convocation
7 décembre 2023

Date d'affichage
7 décembre 2023

Séance du 13 DECEMBRE 2023

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS  
et le TREIZE DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

**Présents :** M. DAYRE - Mme LAURENT - M. TATONI - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme PILOZ  
Mme LOUPIAS, Adjoints,  
M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BRUN-CASTELLY - M. MOUTARD - M. CARRERE - M. RINCK - M. TEULADE -  
Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme BOUNIN - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN -  
M. VAN ZELE, Conseillers Municipaux.

**Absents avec procuration :** M. ROUSSELLE - Mme BERGER-SABATIER - M. ALLÉE - Mme TEISSEYRE

**Excusés :** M. MONPEYSSEN - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ

**Secrétaire de séance :** Mme BOUNIN

2023 - 12 - 123

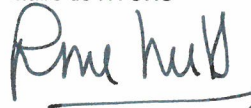
AFFAIRES FINANCIERES

Décision Budgétaire modificative N° 2 - Budget Assainissement

RAPPORTEUR : M. Thierry DAYRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE la décision modificative ci-annexée.

Fait et délibéré par les membres présents

Pierre COMBES,  
Maire de NYONS

# CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2023

## BUDGET ASSAINISSEMENT

RAPPORTEUR : Monsieur Thierry DAYRE

### DECISION MODIFICATIVE N° 2 / 2023 - BUDGET ASSAINISSEMENT

#### VIREMENT DE CREDITS

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP- ART.	LIBELLE	MONTANT
011-622	Rémunérations d'intermédiaire	-
65-6541	Admission en non-valeur	1 130,00 €
65-6542	Créances éteintes	420,00 €
TOTAL		- €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
CHAP-ART	LIBELLE	MONTANT
TOTAL		- €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
OP- ART.	LIBELLE	MONTANT
TOTAL		- €

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
CHAP-ART	LIBELLE	MONTANT
TOTAL		- €

Accusé de réception en préfecture  
02/12/2023 12:26:02 205-2023-1213-DEL2023-12-123-DE  
Date de télétransmission : 19/12/2023  
Date de réception préfecture : 19/12/2023